



Alessandro Chechi, Anne Laure Bandle, Marc-André Renold

Juin 2012

## **Affaire Bronzes d'Icklingham – John Browning et Leon Levy, Shelby White, Ariadne Galleries**

*John Browning – Leon Levy – Shelby White – Ariadne Galleries – Archaeological object/objet archéologique – Post 1970 restitution claims/demandes de restitution post 1970 – Illicit excavation/fouille illicite – Illicit exportation/exportation illicite – Ownership/propriété – Due diligence – Judicial claim/action en justice – Negotiation/négociation – Settlement agreement/accord transactionnel – Donation*

*Vers le début des années 1980, un ensemble d'antiquités, appelé « Bronzes d'Icklingham », est découvert lors de fouilles illicites dans la ferme de John Browning et mis en vente à New York à partir de 1989. John Browning formule une demande officielle de restitution des Bronzes d'Icklingham détenus par Leon Levy et Shelby White, les acquéreurs de bonne foi des œuvres. Cependant, la demande est rejetée. C'est pourquoi John Browning intente une action en justice à New York. En 1993, les parties à l'affaire parviennent à un accord à l'amiable sans précédent aux termes duquel Leon Levy et Shelby White acceptent de léguer à leur mort les bronzes au British Museum.*

*I. Historique de l'affaire ; II. Processus de résolution ; III. Problèmes en droit ; IV. Résolution du litige ; V. Commentaire ; VI. Sources*

CENTRE DU DROIT DE L'ART – UNIVERSITÉ DE GENÈVE

PLATEFORME ARTHEMIS  
[art-adr@unige.ch](mailto:art-adr@unige.ch) – <https://unige.ch/art-adr>  
 Ce matériel est protégé par le droit d'auteur.

## I. Historique de l'affaire

### Demandes de restitution post 1970

- **1981-1982** : un certain nombre d'objets **issus de fouilles** de ruines romaines auraient été découverts dans les champs de blé appartenant à John Browning à Icklingham, un village du comté de Suffolk en Angleterre. Ces objets incluent des masques et des figures en bronze<sup>1</sup>.
- **1988-1989** : des collectionneurs de New York, **Leon Levy** et sa femme, **Shelby White**, achètent, par le biais de la société Ariadne Galleries, les objets découverts, regroupés sous l'appellation « **Bronzes d'Icklingham** », à un marchand d'art britannique.
- **1989** : la société Ariadne Galleries expose les Bronzes d'Icklingham.
- **1991** : John Browning **exige le retour** des bronzes et soutient, en se fondant sur les preuves et les garanties fournies par les archéologues, que les objets mis en vente ont été illégalement sortis de ses terres<sup>2</sup>. Sa demande de restitution rejetée, John Browning intente une action en justice devant le tribunal fédéral américain du district sud de New York (*United States District Court for the Southern District of New York*)<sup>3</sup>.
- **1993** : John Browning, Leon Levy et Shelby White, ainsi que la société Ariadne Galleries parviennent à un **accord** à l'amiable : John Browning abandonne son action en justice et Leon Levy et Shelby White acceptent de **léguer** à leur mort les bronzes au British Museum.

## II. Processus de résolution

### Action en justice – Négociation – Accord transactionnel

- La présente affaire est restée dans les annales en raison des efforts déployés par John Browning pour récupérer les Bronzes d'Icklingham.
- John Browning avait, dans un premier temps, exigé la restitution au motif que les bronzes avaient été illicitement déterrés de sa propriété et sortis du territoire. Il soutenait, en se fondant sur des preuves fournies par des spécialistes, que les bronzes provenaient de fouilles effectuées sur ses terres<sup>4</sup>. Face au refus de la société Ariadne Galleries de lui rendre les bronzes, John Browning n'avait pas d'autre choix que d'intenter une action en justice. La société maintenait qu'elle avait acquis les bronzes de bonne foi<sup>5</sup> en procédant au préalable à de nombreuses vérifications<sup>6</sup>. Il semble donc que les défenseurs aient choisi de faire valoir leurs droits de propriété.

<sup>1</sup> Brodie, Doole et Watson, *Stealing History: The Illicit Trade in Cultural Material*, 22.

<sup>2</sup> Palmer, « Statutory, Forensic and Ethical Initiatives in the Recovery of Stolen Art and Antiquities », 19.

<sup>3</sup> Honan, « Peripatetic Roman Bronzes Trailed by Lawsuit », *The New York Times*, 14 mai 1991.

<sup>4</sup> Par exemple, l'un des objets mis en vente présentait des taches sous forme d'argent incrusté correspondant à celles d'un léopard considéré par certains spécialistes d'antiquités comme un bien volé. *Ibid.*

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> Honan, « Lately, More Antiquities Can Go Home Again », *The New York Times*, 25 janvier 1993.

- Toutefois, une enquête menée par la police britannique a mis en lumière les témoignages de plusieurs individus certifiant avoir vu les bronzes et entendu que ces derniers avaient été déterrés dans les champs de John Browning<sup>7</sup>. Par ailleurs, Frances Dunkels, porte-parole du British Museum, a déclaré au cours d'un entretien qu'en 1982, le docteur Ian Longworth, le gardien des antiquités datant de la Bretagne romaine exposées au British Museum, avait vu les 16 bronzes sur des photographies. Les objets d'art étaient, selon les dires, détenus par un marchand d'art britannique, lequel avait indiqué qu'ils provenaient de la ferme de John Browning. Par la suite, Frances Dunkels a ajouté que le docteur Longworth avait été informé qu'en 1999, les bronzes étaient détenus par la société Ariadne Galleries<sup>8</sup>. Si, en vertu du droit britannique, les informations apportées par ces témoins ne constituaient pas une base juridique suffisante pour engager des poursuites judiciaires devant un tribunal, elles l'étaient cependant pour prouver devant un tribunal américain la commission d'un vol<sup>9</sup>.
- Face à l'émergence des preuves, les défendeurs ont accepté de régler le litige à l'amiable. La perspective de voir John Browning gagner le procès pourrait ainsi avoir incité les parties à parvenir à un accord. Par ailleurs, on ne peut exclure une autre raison à la conclusion de cet accord, à savoir éviter les frais d'un procès et une humiliation publique.

### III. Problèmes en droit

#### Due diligence – Fouille illicite – Exportation illicite – Propriété

- Même si la présente affaire n'est pas allée jusqu'au tribunal, elle soulevait deux principaux problèmes de droit : le premier était de savoir si les bronzes provenaient de fouilles illicites effectuées sur les terres de John Browning et le deuxième était de déterminer si les possesseurs des bronzes les avaient acquis de bonne foi.
- En ce qui concerne le premier problème de droit, le tribunal appelé à statuer sur une affaire de restitution doit faire face à des problèmes bien connus : (i) l'existence d'objets archéologiques enfouis reste inconnue jusqu'à ce qu'ils soient déterrés ; (ii) les antiquités issues de fouilles clandestines peuvent changer plusieurs fois de propriétaire sur le marché noir avant d'être achetées par un collectionneur institutionnel ou privé ; (iii) ces objets archéologiques sont vendus sans documents sur leur origine ou leur provenance ; (iv) la provenance illicite d'une antiquité est généralement dissimulée avant que la pièce ne soit « blanchie » au moment de sa publication dans des catalogues d'exposition.
- En ce qui concerne le deuxième problème de droit, un point mérite d'être souligné : l'acquisition des Bronzes d'Icklingham constitue un exemple parmi tant d'autres démontrant que les musées et les collectionneurs ont longtemps acheté des œuvres d'art en se souciant peu, voire pas du tout, de leur provenance. Cette réflexion rejoint les propos de Lord Renfrew de Kaimsthorn, ancien professeur d'archéologie à l'université de Cambridge et directeur du McDonald Institute for Archaeological Research : « J'ai été [...] choqué de trouver, en visitant une exposition de Leon Levy et [...] Shelby White au Metropolitan Museum of Art de New York [...], la plus extraordinaire collection de trésors pillés datant de

<sup>7</sup> *Ibid.*

<sup>8</sup> Honan, « Peripatetic Roman Bronzes Trailed by Lawsuit », *The New York Times*, 14 mai 1991.

<sup>9</sup> *Ibid.*

toute l'Antiquité. Des statues romaines de taille humaine venant de Turquie se mêlaient à des figures d'art cycladique, qui se disputaient l'espace avec des pièces d'or de Mésopotamie. Aucun musée respectable n'aurait, à mon sens, osé exposer une telle quantité d'antiquités pillées [...] »<sup>10</sup>.

#### IV. Résolution du litige

##### Donation

- L'accord à l'amiable concernant les Bronzes d'Icklingham a été rendu public pour la première fois par John Browning à l'occasion d'une conférence sur la conservation et le commerce d'antiquités le 2 décembre 1993. Voici le contenu de la déclaration : « La société Ariadne Galleries, Torkom Demirjian [propriétaire de la société Ariadne Galleries], Leon Levy, Shelby White, John Browning et Rosemary Browning sont heureux de vous annoncer que le différend, actuellement en instance devant le tribunal fédéral américain du district sud de New York (*United States District Court for the Southern District of New York*), a été résolu d'une manière satisfaisante pour toutes les parties à l'affaire. Aux termes de l'accord, Leon Levy et Shelby White ont accepté de léguer à leur mort les bronzes au British Museum. Les autres termes de l'accord demeurent confidentiels »<sup>11</sup>.

#### V. Commentaire

- Le règlement du différend relatif aux Bronzes d'Icklingham a été bien accueilli dans la mesure où le litige portait sur un précieux trésor archéologique. Marion True, ancienne conservatrice des antiquités du J. Paul Getty Museum à Malibu, a déclaré que les Bronzes d'Icklingham représentaient l'une des plus remarquables découvertes de ces cinquante dernières années et étaient d'une importance capitale pour les recherches sur la période britto-romaine, car ils témoignaient d'un travail extrêmement fin et intéressant, d'une technologie avancée et revêtaient une grande importance iconographique et religieuse »<sup>12</sup>.
- Un autre point mérite d'être souligné : la déclaration mentionnait que le litige avait été résolu d'une manière satisfaisante pour toutes les parties<sup>13</sup>. D'un côté, les possesseurs des bronzes tiraient entièrement bénéfice du legs au British Museum : l'accord leur permettait de conserver les bronzes dans leur collection jusqu'à leur mort et d'éviter une action en justice risquée, puisque la pratique montre qu'il est possible d'identifier des antiquités sans document de provenance. De l'autre, le demandeur, John Browning, a obtenu satisfaction, dans la mesure où l'accord incluait une clause d'indemnisation de ses frais juridiques et où il a permis le retour des bronzes dans leur pays d'origine<sup>14</sup>. Il va sans dire que l'accord

<sup>10</sup> Cité par Palmer, « Statutory, Forensic and Ethical Initiatives in the Recovery of Stolen Art and Antiquities », 29 (traduction du CDA).

<sup>11</sup> Browning, « A Layman's Attempts to Precipitate Change in Domestic and International "Heritage" Laws », 145 (traduction du CDA).

<sup>12</sup> Honan, « Peripatetic Roman Bronzes Trained by Lawsuit », *The New York Times*, 14 mai 1991.

<sup>13</sup> Palmer, « Statutory, Forensic and Ethical Initiatives in the Recovery of Stolen Art and Antiquities », 19.

<sup>14</sup> Honan, « Lately, More Antiquities Can Go Home Again », *The New York Times*, 25 janvier 1993.

négocié s'est révélé satisfaisant pour le British Museum qui, un jour, recevra les bronzes, bien qu'il n'ait pas participé au processus de négociation. Le musée pourra montrer les bronzes au public et remplira ainsi sa mission, à savoir assurer leur conservation et les exposer à des fins pédagogiques pour le plus grand plaisir du public.

- Une concession s'impose toutefois : les avantages dont ont pu bénéficier les différentes parties à l'affaire étaient en grande partie fortuits et découlaient du fait que chacune a pris une décision en tenant compte des désavantages d'un litige interminable. Par ailleurs, le recours à un règlement non conflictuel du différend en lieu et place d'une action en justice peut être une stratégie utilisée par des professionnels d'art dépourvus d'éthique et par des malfaiteurs dans le but d'éviter des procédures judiciaires et les sanctions qui en découlent. La probabilité qu'une loi particulière soit appliquée dans le cas où l'affaire est portée devant un tribunal rend tout accord à l'amiable plus intéressant. Dans la présente affaire, l'argument présenté par les possesseurs, selon lequel ils avaient fait preuve de *due diligence* lors de l'achat des bronzes, n'était pas suffisant pour leur éviter une décision défavorable. Dans la mesure où il est peu probable que des objets pillés sur des sites archéologiques non officiels soient répertoriés, le tribunal de New York aurait pu recevoir l'argument du demandeur selon lequel les possesseurs auraient dû se rendre compte que les bronzes avaient été volés (en raison de leur caractère unique et de leurs caractéristiques ou en raison des circonstances entourant leur achat) ou auraient dû procéder à des vérifications plus poussées sur leur provenance et sur le titre de propriété du vendeur.

## VI. Sources

### a. Doctrine

- Brodie, Neil, Jenny Doole et Peter Watson. *Stealing History: The Illicit Trade in Cultural Material*. Cambridge : The McDonald Institute for Archaeological Research : 2000.
- Browning, John. « A Layman's Attempts to Precipitate Change in Domestic and International "Heritage" Laws. » In *Antiquities, Trade or Betrayed. Legal, Ethical and Conservation Issues*, édité par Kathryn W. Tubb, 145-149. Londres : Archetype, 1995.
- Palmer, Norman. « Statutory, Forensic and Ethical Initiatives in the Recovery of Stolen Art and Antiquities ». In *The Recovery of Stolen Art*, édité par Norman Palmer, 1-31. Dordrecht: Kluwer, 1998.

### b. Médias

- Honan, William H. « Lately, More Antiquities Can Go Home Again ». *The New York Times*, 25 janvier 1993. Consulté le 17 avril 2012. <http://www.nytimes.com/1993/01/25/arts/lately-more-antiquities-can-go-home-again.html?pagewanted=all&src=pm>.
- Honan, William H. « Peripatetic Roman Bronzes Trailed by Lawsuit ». *The New York Times*, 14 mai 1991. Consulté le 17 avril 2012. <http://www.nytimes.com/1991/05/14/arts/peripatetic-roman-bronzes-trailed-by-lawsuit.html>.